

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON



NANOBIOTIX LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR CONSTRUCTION ACCELEREE D'UN LIVRE D'ORDRE

Paris, France, et Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, 6 avril 2017 – NANOBIOTIX (la « Société ») (Euronext: NANO – ISIN: FR0011341205), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, envisage d'émettre un maximum de 1.596.527 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »), représentant environ 9,99% du capital social existant de la Société, par construction accélérée d'un livre d'ordre (l'« Offre »).

Les Actions Nouvelles seraient émises moyennant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux 10^{ème} et 13^{ème} résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 23 juin 2016 et à l'article L. 411-2 II du code monétaire et financier.

La construction accélérée du livre d'ordres débutera immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés demain, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat de l'Offre dès que possible après la clôture du livre d'ordre dans un communiqué de presse ultérieur. Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris est prévu le 11 avril 2017.

Le produit net de l'Offre est destiné à financer :

- Les prochaines étapes du développement clinique de l'indication cancers tête et cou avec NBTXR3, en Europe et aux Etats-Unis
- Les activités préparatoires à la mise sur le marché européen de NBTXR3
- L'expansion chez l'Homme du programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix
- Le support général de l'entreprise

L'Offre est ouverte aux investisseurs institutionnels en France et hors des Etats-Unis d'Amérique conformément à la *Regulation S* du *U.S. Securities Act* de 1933 (le « **Securities Act** ») et à des « *qualified institutional buyers* » aux Etats-Unis d'Amérique tels que définis par la Rule 144A du *Securities Act*.

Le placement privé ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de l'Offre, la Société a conclu avec les Teneurs de Livre Associés un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours concernant toute émission future d'actions, sous réserve (i) de l'émission d'actions au titre de l'Offre, (ii) d'une renonciation des Teneurs de Livre Associés, et (iii) d'exceptions usuelles. Par ailleurs, les membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société ont conclu avec les Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation de 90 jours portant sur les actions qu'ils détiennent à ce jour, sous réserve (i) d'une renonciation des Teneurs de Livre Associés, et (ii) pour trois membres du directoire (Laurent Lévy, Elsa Borghi and Bernd Muehlenweg) de pouvoir vendre collectivement un montant maximum de 100.000 actions à compter du 15 juin afin de leur permettre de rembourser les prêts contractés pour financer l'exercice de leurs bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou leurs bons de souscription d'actions et/ou de s'acquitter des impôts et taxes dus au titre de cet exercice, comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la Société le 19 décembre 2016. Les actions qu'ils continueront à détenir seront soumises à un engagement de conservation d'une durée de 90 jours.

Jefferies et Kempen & Co interviennent dans le cadre de l'Offre en tant que Coordinateurs Globaux Associés et, avec Gilbert Dupont, en tant que Teneurs de Livre Associés.

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et son activité détaillés dans la section 1.5 de l'actualisation du document de référence enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

D.16-0732-A01 le 27 décembre 2017, disponible sans frais sur les sites internet de la Société (www.nanobiotix.com) et/ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

A propos de NANBIOTIX – www.nanobiotix.com/fr

Nanobiotix, spin-off de l'Université de Buffalo, SUNY, a été créée en 2003. Société pionnière et leader en nanomédecine, elle a développé une approche révolutionnaire dans le traitement local du cancer. La Société concentre son effort sur le développement de son portefeuille de produits entièrement brevetés, NanoXray, innovation reposant sur le mode d'action physique des nanoparticules qui, sous l'action de la radiothérapie, permettent de maximiser l'absorption des rayons X à l'intérieur des cellules cancéreuses afin de les détruire plus efficacement.

Les produits NanoXray sont compatibles avec les traitements de radiothérapie standards et visent à traiter potentiellement une grande variété de cancers solides (y compris les Sarcomes des Tissus Mous, les cancers de la Tête et du Cou, les cancers du Foie, les cancers de la Prostate, les cancers du Sein, le Glioblastome...) et cela par de multiples voies d'administration.

NBTRX3 est actuellement testé au cours de plusieurs études cliniques chez des patients atteints de Sarcome des Tissus Mous, de cancers de la Tête et du Cou, de cancers de la Prostate, et de cancers du Foie (CHC et métastases hépatiques) et menés par PharmaEngine, partenaire de Nanobiotix en région Asie-Pacifique : cancers de la tête et du cou et du rectum. La Société a déposé en août 2016 le dossier de demande de marquage CE pour le produit NBTRX3.

La Société a démarré en 2016 un nouveau programme de recherche en Immuno-Oncologie, avec son produit leader NBTRX3, qui pourrait potentiellement apporter une nouvelle dimension à l'immunothérapie en oncologie.

Nanobiotix est entrée en bourse en octobre 2012. La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnemonic Euronext: NANO, code Bloomberg: NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société dispose d'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis.

Contacts

Nanobiotix

Sarah Gaubert

Directrice de la Communication et des Affaires Publiques
+33 (0)1 40 26 07 55
sarah.gaubert@nanobiotix.com / contact@nanobiotix.com

Noël Kurdi

Directeur des Relations Investisseurs
+1 (646) 241-4400
noel.kurdi@nanobiotix.com / investors@nanobiotix.com



Relations presse

France - **Springbok Consultants**

Marina Rosoff
+33 (0)6 71 58 00 34
marina@springbok.fr

United States – **RooneyPartners**

Marion Janic
+1 (212) 223-4017
mjanic@rooneyco.com

Avertissement

En France, l'offre des actions Nanobiotix décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Nanobiotix aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Nanobiotix n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Nanobiotix n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Nanobiotix aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse n'ont pas été vérifiées de façon indépendante et aucun engagement, déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou pour le compte Jefferies International Limited (« **Jefferies** »), Kempen & Co N.V. (« **Kempen & Co** »), Société de bourse Gilbert Dupont S.N.C. (« **Gilbert Dupont** ») ou respectivement par toute entité qui les contrôle, qu'elles contrôlent ou sous contrôle commun ou l'un des mandataires sociaux, dirigeants, salariés ou conseillers respectifs de ces entités et ne pourra servir de fondement quant à la véracité, la plénitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et opinions contenues dans ce communiqué de presse. La responsabilité de l'une de ces personnes ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit en raison de ces informations ou opinions ou de toute erreur ou omissions. Les informations présentées ou contenues dans le présent communiqué de presse peuvent faire l'objet de vérification, correction, complément ou modifications sans notification préalable.

Jefferies, Kempen & Co et Gilbert Dupont agissent exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre de l'offre et ne considéreront aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce présent communiqué de presse) comme leur client dans le cadre de l'Offre et ne seront tenu d'offrir à quiconque, à l'exception de la Société, ni la protection accordée à leurs clients ni des conseils en lien avec l'offre mentionnée ci-dessus. Jefferies a reçu l'autorisation de et est réglementé par la *Financial Conduct Authority* au Royaume Uni.